

REMISE DIPLOMES CAP/BEP/BAC/DNB

Session 2020

Pas de cérémonie cette année.

L'élève doit se présenter au bureau de **LA SCOLARITÉ** pour retirer son diplôme.

A partir du lundi 4 janvier 2021.

Tous les jours **sauf le mercredi** - Horaires : **8h-12h / 13h30-17h00**

1/ L'élève doit se présenter muni de sa pièce d'identité.

2/ Possibilité qu'un responsable légal vienne à sa place, dans ce cas, il faudra :

- Copie de la pièce d'identité de l'élève
- Pièce d'identité de la personne
- Procuration qui permettra d'autoriser le responsable légal à retirer le diplôme.

Dans les autres cas, merci de contacter la scolarité.

ATTENTION !!

Les élèves des sections suivantes : **obligation de se présenter en personne**

- **BAC PRO CTRM**
- **CAP CLM**
- **CAP/BAC PRO LOGISTIQUE**

doivent d'abord passer au **bureau du DDFPT** afin de remplir une enquête puis pourra ensuite venir retirer son diplôme à la scolarité.